

**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)**  
**Rapport de mise à jour trimestriel (juillet à septembre 2011)**

<b>Période couverte (Trimestre)</b>	Juillet à septembre 2011		
<b>Numéro du projet et le titre du projet</b>	PBF/CAF/A-6 : 'Amélioration de la protection des enfants en conflit avec la Loi et renforcement du système de protection et d'assistance socio-juridique et psychosociale pour sa réinsertion'.		
<b>Agence bénéficiaire:</b>	UNICEF		
<b>Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)</b>	Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Sécurité Publique ONGs : JPN, Kisito, Mama Tongolo, PNUD/PRED		
<b>Date d'approbation par le Comité de Pilotage:</b>	10 août 2010		
<b>Budget total alloué</b>	US\$666,913		
<b>Fonds engagés du budget total alloué<sup>1</sup></b>	US\$584,940.18	<b>% de fonds engagés / budget total alloué:</b>	87.7%
<b>Fonds dépensés<sup>2</sup> du budget total alloué:</b>	US\$421,830.15	<b>% de fonds dépensés / budget total alloué:</b>	63.25%
<b>Date de clôture prévue:</b>	28 février 2012	<b>Retard éventuel (mois):</b>	
<b>Domaine d'investissement : Résultats stratégiques (effets sectoriels): Indicateurs pour mesurer les effets</b>	<b>Domaine de priorité d'investissement :</b> <b>Résultat stratégique (Cadre stratégique du FCP) :</b> <b>Bonne gouvernance et état de droit</b>		

<sup>1</sup> Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et régulations financières des agences

<sup>2</sup> Paiement (services, travaux) sur les engagements.

<p><b>Résultats immédiats (= produits projet) avec référence aux indicateurs:</b></p> <p>Une Brigade des Mineurs est déjà en place à Bangui</p> <p>Le matériel informatique a été livré au Service de Police des Mineurs de Bangui pour la saisie des informations concernant les enfants et femmes en garde à vue.</p>	<p><b>Résultat attendu 1 : Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire sont mis en place</b></p> <p><b>Réalisations accomplies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic institutionnel est en cours. Le bureau d'études identifié a déjà effectué une mission pour rencontrer les partenaires clés du programme et a élaboré son plan de travail.</li> <li>• (cf. rapport précédent). La mise en place des deux autres Brigades pour Mineurs de Bouar et Bambari n'est toujours pas effective, car le décret pour leur mise en place n'a pas encore été adopté.</li> </ul>	<p><u>Contraintes</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le démarrage effectif de l'étude a connu un retard car la procédure d'identification a été plus longue que prévue.</li> <li>2. Les locaux devant servir de Brigades pour Mineurs en provinces ne sont pas encore identifiés.</li> <li>3. Le personnel du Service de Police des Mineurs n'a pas acquis suffisamment de familiarité et de pratique avec les nouvelles approches de justice juvénile, ce qui lui permettant pas une bonne utilisation de l'outil informatique mis à sa disposition dans le cadre de l'enquête préliminaire.</li> </ol> <p><u>Solutions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi de l'UNICEF auprès du Ministre de la Sécurité Publique pour l'adoption du décret concernant les Brigades des Mineurs.</li> <li>2. Réaliser une mission d'identification des sites dans les Cours d'Appel de Provinces.</li> <li>3. Une formation sur l'enquête policière est prévue dans le mois d'octobre 2011 pour le personnel du Service de Police des Mineurs.</li> </ol>
<p>Pour l'instant, seuls les huit Tribunaux pour Enfants mis en place depuis 2002 sont opérationnels. La mise en place des 8 autres est toujours en cours au niveau du gouvernement.</p>	<p><b>Résultat attendu 2 : Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont conformes aux normes internationales</b></p> <p><b>Réalisations accomplies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Service de Protection des Mineurs qui coordonne les activités des Tribunaux pour Enfants est créé et opérationnel au Ministère de la Justice.</li> <li>• Le Service de Protection des Mineurs, les Tribunaux pour Enfants des Juridictions des Cours d'Appel de Bangui et Bouar sont dotés de matériels informatiques. La dotation des 6 autres se feront progressivement selon leur</li> </ul>	<p><u>Contraintes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le décret pour la mise en place des huit autres Tribunaux pour Enfants n'a pas encore été adopté.</li> <li>2. Le Service de Protection des Mineurs n'a pas suffisamment de ressources humaines et techniques pour la coordination des actions des Tribunaux pour Enfants.</li> <li>3. Les participants à la procédure d'enquête préliminaire liée aux enfants en conflit avec la Loi n'ont pas encore une compréhension commune de l'activité.</li> </ol> <p><u>Solutions :</u></p>

	<p>alimentation en électricité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atelier national de réflexion sur la mise en place de mécanisme de réduction de la détention préventive sera organisé, après avoir complété toutes les formations, permettant une meilleure pertinence.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi auprès du Ministre de la Justice en vue de renforcer l'équipe du Service de Protection et ses capacités techniques pour une meilleure coordination des actions des Tribunaux pour Enfants.</li> </ol>
<p>Vingt-huit magistrats des Tribunaux pour Enfants installés sont capables d'assurer une protection judiciaire de qualité aux enfants en conflit avec la Loi ;</p> <p>Cinquante et un enfants en conflit avec la Loi ont eu accès aux services du Tribunal pour Enfants de Bangui</p> <p>Une Brigade de Mineurs est installée à Bangui et a reçu 85 enfants au cours du troisième trimestre 2011</p>	<p><b>Résultat attendu 3 : Les magistrats et auxiliaires de justice sont formés sur la protection des enfants et des femmes en conflit avec la Loi</b></p> <p><b>Réalisations accomplies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration des standards minimaux n'est pas encore faite ; elle se fera en 2012 après les formations sectorielles dans le cadre de l'atelier multidisciplinaire et suivant les recommandations du diagnostic du système de justice en cours.</li> <li>• Un protocole de collaboration est en discussion avec l'ONG Kisito à Berberati pour l'organisation des familles d'accueil et les activités de réinsertion socio-professionnelle des enfants en conflit avec la Loi pour la Cour d'Appel de Bouar. Les commandes des véhicules et des motos pour le suivi des activités sur le terrain par les institutions appuyées par les projets ont été finalisées, mais pas encore livrées.</li> <li>• La Direction Générale des Affaires Sociales, les ONG Mama Tongolo de Bangassou et Kisito de Berberati et la prison des femmes de Bimbo sont dotés de matériel informatique pour une bonne documentation des cas de réinsertion des enfants en conflit avec la Loi</li> </ul>	<p><u>Contraintes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. UNICEF est toujours à la recherche des formateurs qui peuvent renforcer la capacité des gardiens de prison, donc la formation des gardiens de prison est en retard.</li> <li>2. Les données sur les enfants ne remontent pas systématiquement au niveau central.</li> <li>3. Il n'y a pas encore de proposition de projet de la part de l'ONG Mama Tongolo pour la Cour d'Appel de Bangassou et de la JPN pour la Cour d'Appel de Bangui.</li> <li>4. Durée longue des commandes offshore.</li> </ol> <p><u>Solutions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les standards minimaux de prise en charge institutionnelle des enfants en conflit avec la Loi pourront être élaborés lors de l'atelier multidisciplinaire par tous les acteurs clés, tenant en compte également les orientations du bureau d'études chargé de faire le diagnostic institutionnel.</li> <li>2. Renforcer la coordination du projet pour la collecte systématique des données et pour le référencement des cas en partenariat avec le Conseil National de Protection de l'Enfant.</li> <li>3. Recherche d'un partenariat avec le PRED ou le BINUCA pour la réalisation de la formation des gardiens de prison.</li> <li>4. Les capacités des ONGs et services dotés de matériel informatique doivent être renforcés en vue d'une</li> </ol>

		<p>bonne remontée des données au niveau de la coordination.</p> <p>5. Une discussion en vue d'un partenariat pour la réinsertion socio professionnelle des enfants en conflit avec la Loi des Cours d'Appel de Bangui et Bambari doit être engagée.</p>
<p><b>Réalisations accomplies par rapport aux prévisions avec référence aux indicateurs des résultats stratégiques (effets sectoriels)</b></p> <p>Les résultats atteints sont plus des résultats de processus à ce stade de réalisation du projet, car par rapport à la prévision initiale, la plupart a trait au renforcement des capacités techniques et à l'accès aux services.</p> <p>I. <u>Résultats au niveau de l'enquête préliminaire (Brigade des Mineurs)</u></p> <p>Une Brigade de Mineurs est installée à Bangui et a reçu 85 enfants au cours du troisième trimestre 2011 selon les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vingt et un enfants auteurs, dont cinq garçons et 16 filles, pour des motifs divers : vol, agression, avortement diffamation, attentat à la pudeur et sorcellerie ;</li> <li>• Soixante-quatre enfants, dont 50 filles et 14 garçons, victimes de viol, maltraitance, enlèvement, infanticide et d'atteinte au droit à l'éducation.</li> </ul> <p>II. <u>Résultats au niveau des services judiciaires</u></p> <p>Vingt-huit magistrats des Tribunaux pour Enfants installés sont capables d'assurer une protection judiciaire de qualité aux enfants en conflit avec la Loi ;</p> <p>Cinquante et un enfants en conflit avec la Loi ont eu accès aux services du Tribunal pour Enfants de Bangui dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quinze enfants pour vol</li> <li>• Dix pour coups et blessures volontaires</li> <li>• Neuf pour viol</li> <li>• Huit pour consommation de la drogue</li> <li>• Six pour homicide volontaire</li> <li>• Trois pour meurtre</li> </ul> <p>III. <u>Résultats au niveau de la réinsertion</u></p> <p>Au niveau de l'accès aux services de réinsertion, il faut noter que compte tenu de l'absence des structures de rééducation, des visites conjointes entre UNICEF, la Ministère de la Justice et la Ministère des Affaires Sociales ont été effectuées dans les prisons de Bangui et de la préfecture de l'Ombella M'Poko, et des solutions ad hoc sont en train d'être trouvées au cas par cas, en attendant que ces mesures alternatives à l'incarcération des enfants deviennent effectives, conformément aux normes et standards internationaux. Les données enregistrées sont les suivantes :</p> <p>Quatorze enfants en conflit avec la Loi en prison dans l'Ombella Mpoko dont :</p>		<p><u>Contrainte pour le suivi du projet</u> : Le comité de pilotage du projet n'est pas encore opérationnel</p> <p><u>Solution</u> : Le Ministre de la Justice doit relancer le comité de pilotage.</p>

- Deux enfants poursuivis pour meurtre à Boali
- Trois enfants à Bossembele pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort
- Neuf enfants à Yaloke pour sorcellerie pendant une audience foraine

51 enfants dans la prison de Ngaragba à Bangui dont :

- Quatorze mineurs sont détenus pour vol et complicité de vol
- Un pour consommation de drogue
- Un pour coups et blessures volontaires
- Un pour viol

Il y a une prise de conscience et une volonté politique d'arriver à la mise en place effective de mesures alternatives à la prison, mais malheureusement jusqu'à maintenant aucune structure spécifique n'a été mise en place pour la rééducation et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi.

Le projet en cours constitue un point de départ effectif dans l'organisation future des mesures alternatives à la prison des enfants et des femmes en conflit avec la Loi, car il permet de renforcer les compétences et les capacités techniques de différents acteurs en lien avec cette problématique, aussi bien que leur capacité opérationnelle, à travers la dotation en matériel informatique et moyens de transport.

Cependant il reste beaucoup à faire pour que le système de justice de mineurs existe en place concrètement et soit en mesure d'assurer toutes ces fonctions.